



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Réf : CCAS23_51

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Absents : 2

Date de la convocation : 28 septembre
2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Mireille BARREAULT, Didier
RENAUD, Corinne JARASSIER, Vincent BAUDOUX,
Monique GIL.

POUVOIRS :

Monique GOHIER représentée par C MICHAUD
Roselyne NAVEAU représentée par L BARBOTTIN

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU.

DÉLIBÉRATION N°51

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1- BP 2023 – CCAS

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2023 du CCAS a été approuvé le 6 avril 2023.

Plusieurs logements ayant été rénovés en vue d'être remis à la location, il est nécessaire d'ajuster le budget primitif 2023 du CCAS. Ces travaux vont permettre à terme de dégager des recettes plus importantes sur la structure.

Il est donc proposé d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget du CCAS :

CCAS		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Article	Montant
Chapitre 11 – Charges à caractère général	60623	10 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	6588	4 000,00 €
	Total	14 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Article	Montant
Chapitre 74 – Dotations et participations	74741	5 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	752	9 000,00 €
	Total	14 000,00 €


Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la décision modificative n°1 ci-dessus sur le budget 2023 du CCAS ;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

13 OCT. 2023

